

Rivière du Dragon



FICHE D'IDENTITÉ DU SITE :

Code : FR 1102004

Statut : Zone Spéciale de Conservation / Directive européenne "Habitat"

Région : Ile-de-France / **Département :** Seine-et-Marne

7 communes : Saint-Loup-de-Naud, Longueville

Superficie : 20 ha, 7km de cours d'eau

Arrêté de désignation du site : 17 avril 2014

Approbation du Document d'Objectif (DOCOB): 27 juillet 2011

Structure animatrice : Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

NATURA 2000, QU'EST-CE QUE C'EST ?



« Natura 2000 » désigne des sites naturels protégés pour leur richesse en faune et/ou en flore au niveau européen.

Natura 2000 est une volonté de valoriser les territoires en favorisant le **développement durable** et le maintien des activités socio-économiques.

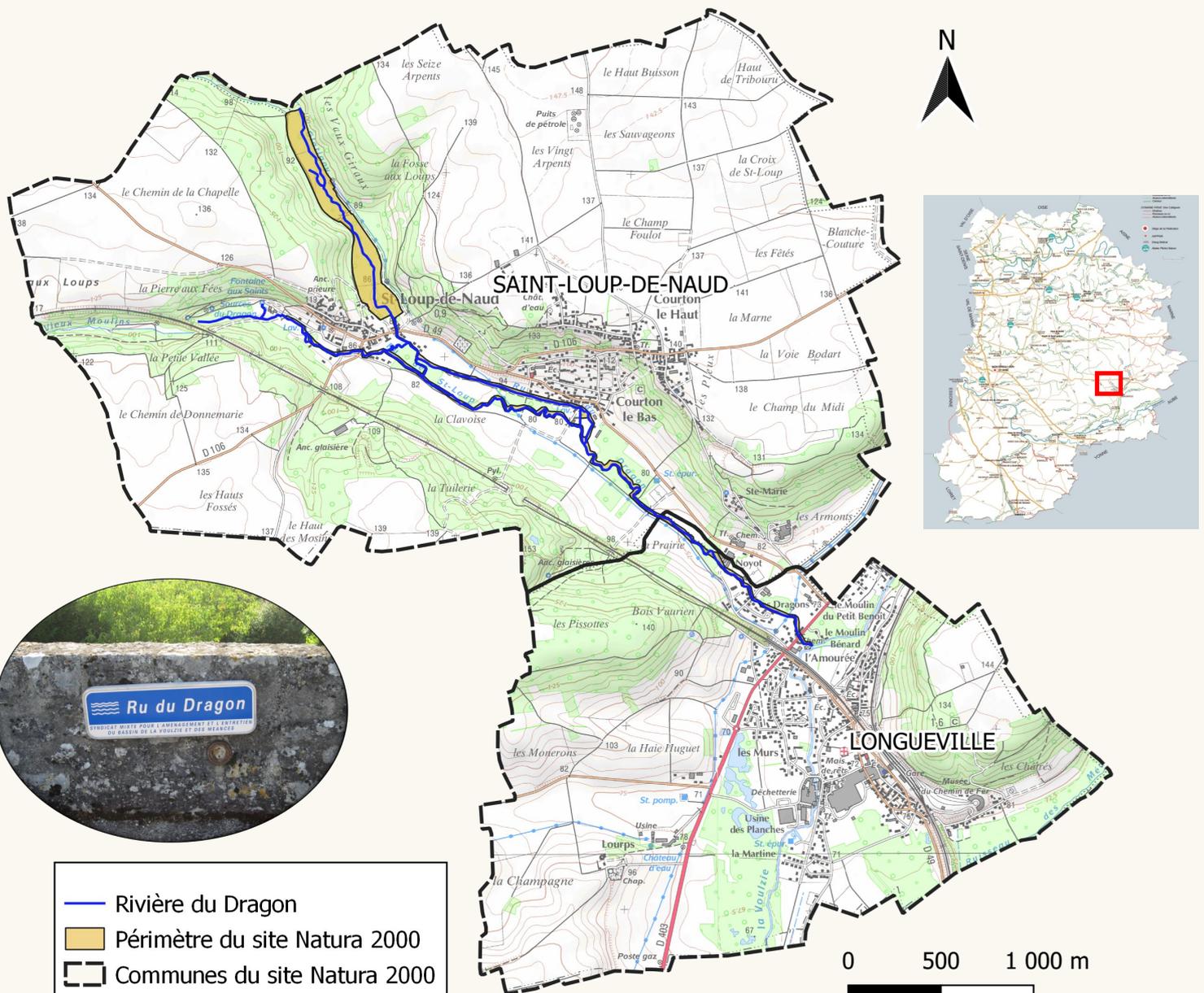
Cette compatibilité entre activités humaines et préservation de la biodiversité est possible grâce à une réflexion locale et une **concertation** avec les acteurs et les populations concernés.

DESCRIPTION DU SITE

Le site "Rivière du Dragon" fait partie des plus petits sites Natura 2000 du département de Seine-et-Marne. Son périmètre englobe deux vallées fortement interconnectées (ru de Glatigny et ru de Saint-Loup), des boisements denses et des milieux humides remarquables.

La vallée du Dragon est qualifiée localement comme la « petite Suisse de Seine-et-Marne ». Le fond de vallée est en effet particulièrement encaissé et boisé. Le plateau présente, quant à lui, une activité agricole et rurale importante. De ce contraste, résulte une diversité et une richesse de milieux naturels.

Le site héberge deux espèces piscicoles à fort intérêt patrimonial qui sont le chabot fluviatile et la lamproie de Planer. Il abrite également un habitat d'intérêt communautaire qui est la mégaphorbiaie.



ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lamproie de planer

La Lamproie de planer se reproduit de mars à mai dans des zones à courant moyen. Son nid est ovale, petit et élaboré avec les graviers et le sable du fond de la rivière. Plus de 30 individus peuvent s'y accoupler. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les larves, après éclosion des œufs, se laissent dériver vers des zones de sédimentation (limon et vase) et y restent pendant 5 à 6 ans jusqu'à leur unique reproduction. L'espèce est présente **sur les secteurs qui comportent les habitats favorables à sa croissance et/ou à sa reproduction**. La migration obligatoire entre les lieux de croissance et les sites de reproduction, ainsi que sa petite taille, la rendent particulièrement sensible aux ruptures des continuités écologiques.



Chabot fluviatile

Le Chabot vit sur les fonds de cailloux, de graviers, de blocs et dans des eaux fraîches. Il est actif tôt le matin ou en soirée mais reste discret et se cache parmi les pierres ou les plantes le reste du temps. Il se reproduit de février à juin. C'est le mâle qui construit le nid dans des zones de graviers et de pierres. Ce poisson a un comportement territorial et sédentaire. Il recherche sa nourriture en chassant à l'affût et en aspirant les proies passant à sa portée. **L'espèce est présente sur la majorité du linéaire du site Natura 2000. Sa reproduction est avérée** sur le site, bien que perturbée certaines années, du fait de facteurs ponctuels (pollutions, curages du lit de la rivière, prélèvements d'eau,...). La petite taille et les capacités de nage restreintes de cette espèce, la rendent particulièrement sensible aux ruptures des continuités écologiques provoquées par des chutes de très faible hauteur.



Mégaphorbiaies

Cet habitat est composé de hautes herbes denses et diversifiées. Les mégaphorbiaies sont présentes sous forme de prairie humide et en bordure de cours d'eau de façon linéaire.

La période de développement de ces formations végétales est comprise entre début juin et fin septembre. Les travaux et la fauche sont donc à effectuer de façon tardive, c'est-à-dire au début de l'automne afin que les plantes aient terminé leur cycle biologique. Des mégaphorbiaies sont encore présentes à plusieurs endroits sur le site mais leur état de conservation est jugé de "moyen" à "mauvais".



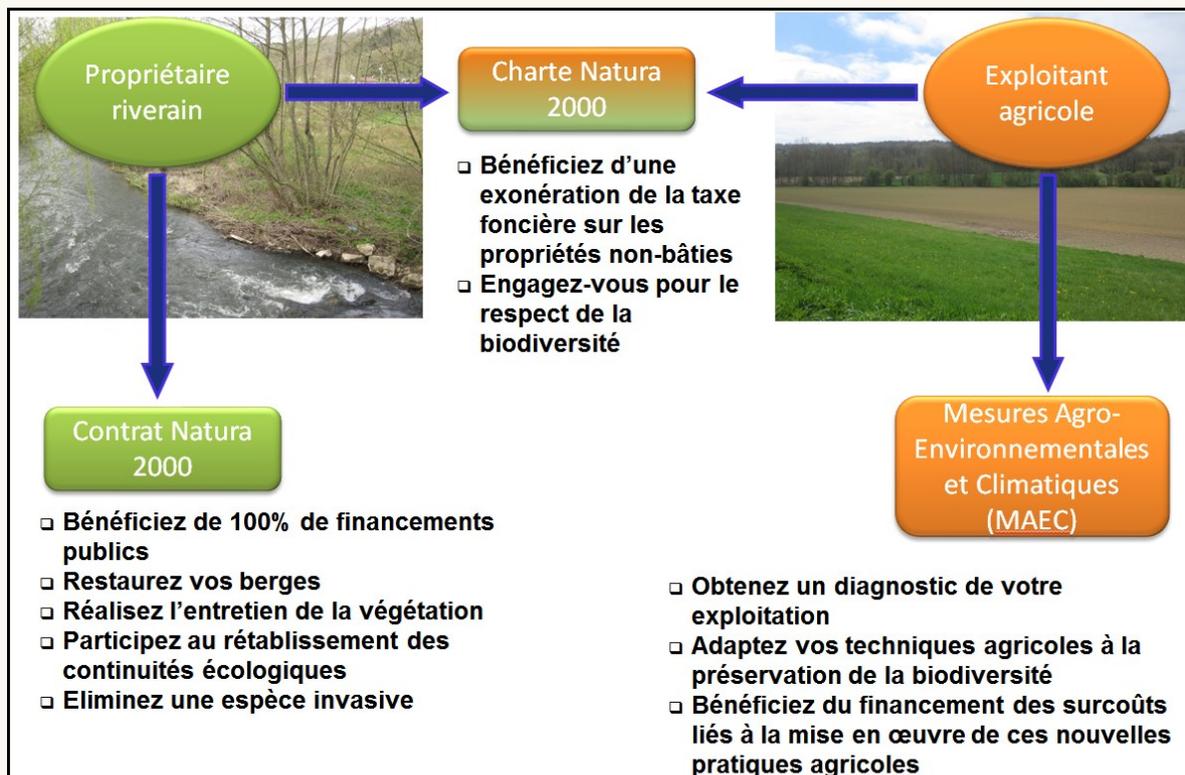
QUELLES MENACES PÈSENT SUR LES ESPÈCES ET HABITATS ?

- ◆ La fragmentation du milieu par les ouvrages
- ◆ Les travaux hydrauliques
- ◆ L'artificialisation des berges
- ◆ Le colmatage du fond de la rivière
- ◆ L'eutrophisation du milieu
- ◆ Les produits chimiques d'origines diverses, qui altèrent la qualité de l'eau
- ◆ Fauches précoces et régulières

Espèces et habitats d'intérêt communautaire :

L'Union européenne a établi des listes d'espèces (animales et végétales) et des listes d'habitats à protéger au sein de sites Natura 2000. Ces listes représentent la biodiversité menacée sur le territoire européen. Ces espèces et ces habitats sont dits d'intérêt communautaire car ils constituent un patrimoine de diversité appartenant à chaque citoyen européen. Le devoir de la Communauté européenne est donc de mener une politique de préservation de chacun des habitats et espèces listés car ils sont considérés comme étant soit rares, soit présents sur une région géographique restreinte (espèce endémique), soit vulnérables (pressions anthropiques fortes pouvant entraîner leur extinction), soit en danger d'extinction.

NATURA 2000, COMMENT Y PARTICIPER !



LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000

Sur un site Natura 2000, l'objectif est de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Les évaluations d'incidences Natura 2000 sont là pour que chacun réfléchisse sur la façon de réaliser des travaux, des aménagements, une construction, une manifestation sportive, ..., pour éviter les impacts et ainsi préserver les espèces d'intérêt communautaire.

Vous pouvez consulter le site Internet de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour vous référer aux trois listes qui recensent les projets et les aménagements soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>

NATURA 2000, QUI CONTACTER ?

Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne :

288 avenue Georges Clémenceau -ZI de Vaux le Pénil
BP596
77005 MELUN Cedex
01 60 56 72 27

Contacts :

NOUALLET Dorine (dorine.nouallet@seine-et-marne.gouv.fr)
Jessica STONINA (jessica.stonina@seine-et-marne.gouv.fr)



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin>